

Réflexions et commentaires personnels de Marc-Antoine MARTIN sur la 21^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques du 30 novembre au 12 décembre 2015

Résumé

C'est en qualité d'observateur que j'ai participé à la COP 21. Je me suis concentré sur quelques aspects relatifs à l'adaptation en rapport avec mes activités d'administrateur du Fonds d'Adaptation, de l'Académie de l'Eau et de l'Agence Française de Développement: enjeux, pertes et préjudices, prix du carbone et mécanisme de développement propre, coûts et financements, aspect sectoriel eau, liens entre climat et égalité des genres, démographie, francophonie.

La COP21 est un succès de la diplomatie française reconnu dans le monde entier. « L'Equipe France » a été particulièrement présente et visible. La signature de l'Accord par 195 parties du monde des pays développés et en développement témoigne d'une réelle prise de conscience à haut niveau politique des enjeux du réchauffement climatique. Elle constitue un gage pour la mise en place de politiques publiques et privées décarbonées et de développement durable pour les prochaines années alors que nous ne sommes pas sur la « trajectoire des + 2°C » à la fin du siècle. Cette COP a aussi été un moment fort de mobilisations de représentants de la société civile avec des propositions de solutions venant des entreprises, des collectivités locales, des ONG.

Parce que les changements attendus et les transitions recherchées requièrent la participation de tous les acteurs de nos sociétés, la poursuite de démarches rigoureuses et scientifiques comme les diagnostics, les recherches, les innovations, le pilotage, le suivi et le contrôle des évolutions en lien avec climat, devrait rester cardinale, pour créer la confiance citoyenne, avec l'appui de médias bien informés, et pour inspirer les politiques.

Même si des progrès ont été faits dans la définition de l'adaptation et de ses liens avec le développement durable pour les pays en développement, il reste encore beaucoup à faire sur le plan du concept et de ses limites comme de la prise en compte de l'adaptation dans les politiques publiques dans tous les secteurs économiques et sociaux.

« Ceux qui ont le privilège de savoir ont le devoir d'agir » - A. Einstein

Plan du CR

1. Commentaires généraux sur les dispositions prévues dans l'Accord de Paris
2. Enjeux relatifs au thème de l'adaptation
3. Pertes et préjudices (*loss and damage*)
4. Prix du carbone et du mécanisme de développement propre
5. Coûts et financements de l'adaptation dans les pays en développement
6. Eau douce et adaptation
7. Remarques et réflexions complémentaires

Annexes

Rappels de quelques définitions et notions relatives à l'adaptation / rapport du GIEC 2014/AR5

1. Commentaires généraux sur les dispositions prévues dans l'Accord de Paris

" Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que l'on n'ose pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles". Sénèque

Issu de plusieurs années d'un travail préparatoire et au terme de 2 semaines d'intenses tractations, l'Accord universel sur le climat adopté à Paris le 12 décembre 2015 à l'unanimité des 195 pays ou 196 parties avec l'UE, sans oublier les 10 000 engagements qui ont été pris par ailleurs par l'ensemble des acteurs économiques (collectivités, entreprises, institutions financières...) sont « historiques » et justifie un certain optimisme pour la suite. Ces décisions devraient modifier profondément les modèles de développement économique des pays de la planète.

Les points positifs de l'Accord

- La limitation du réchauffement global à + 2° C par rapport à la situation préindustrielle et la poursuite des efforts pour parvenir à + 1,5° C (le réchauffement depuis le début de l'ère préindustrielle est déjà de + 0,8 °C et la trajectoire liée aux Contributions nationales reçues est comprise entre + 2,7 et + 3,5 ° C);
- la demande au GIEC de fournir en 2018 un rapport sur l'atteinte de l'objectif + 1,5 ° C ;
- l'analyse synthétique par l'UNFCCC des Contributions nationales en mai 2016 ;
- la transmission des Contributions nationales actualisées en 2020 (et donc de leurs évolutions depuis 2015) avec une « contrainte juridique » de révision tous les 5 ans ;
- la reconnaissance de l'adaptation au même titre que l'atténuation, et la révision en 2017 du cadre institutionnel pour l'adaptation, avec l'appui aux pays en développement notamment du Fonds vert pour préparer leurs contributions nationales sur ce point ;
- la mobilisation des financements publics et privés apportés par les pays développés à poursuivre jusqu'en 2025 et une révision du plancher de 100 milliards de US\$ par an à mettre en place en 2025 ;
- la poursuite du mécanisme financier pour couvrir les pertes et préjudices liées au changement climatique ;
- l'appui aux pays en développement en matière de transferts de technologie et de renforcement des capacités, notamment pour assurer la transparence des politiques et des actions menées ;
- la reconnaissance du rôle de la société civile, du secteur privé, des institutions financières, des villes et autres autorités sous-nationales dans la mise en œuvre de solutions d'atténuation et d'adaptation.

Les points moins ambitieux

- L'Accord ne renforce pas les financements dédiés à l'adaptation avant 2020 ;
- l'objectif de long terme [de réduction des émissions] reste flou, sans chiffre ni référence aux énergies renouvelables ;

- les baisses d'émission promises par les Etats restent insuffisantes¹ et la date de première révision obligatoire tardive (bilan en 2023 pour révision 2025) ;
- il n'y a pas de référence claire au prix du carbone.

Pour stabiliser le climat, les émissions de CO2 doivent plafonner à partir de 2030 et tendre vers zéro en 2050. On peut utiliser des technologies, comme la valorisation de la biomasse, le captage-stockage de CO2, la séquestration dans les sols² ou la reforestation pour compenser les émissions, mais la solution-clé demeure la réduction des émissions. Pour avoir une bonne chance de stabiliser le réchauffement à + 1,5°C, les émissions de CO2 devront chuter de 70 à 95 % d'ici 2050 ce qui entraîne une limitation forte de l'usage des énergies fossiles.

Pour atteindre les objectifs fixés il est urgent d'engager et de réaliser la décarbonation des économies, en serons-nous collectivement capable ?

2. Enjeux relatifs au thème de l'adaptation

Il ressort de besoins exprimés en matière d'adaptation par les pays en développement (PED), notamment africains et les petits états insulaires, cinq principes communs :

- encourager une adaptation autonome grâce à des politiques qui ont bien identifié les secteurs et les moyens de subsistance particulièrement vulnérables ;
- associer des options «douces» comprenant des approches d'apprentissage flexibles avec des approches technologiques et structurelles réunissant des savoir-faire scientifiques, locaux et traditionnels dans la mise au point des stratégies d'adaptation;
- mettre l'accent dans toutes les actions de développement sur la mise en place d'une capacité de résistance/résilience et d'adaptation pour faire face au climat de demain et aux incertitudes socio-économiques ;
- augmenter l'attention portée aux éléments culturels, éthiques et juridiques de l'adaptation en renforçant la participation des femmes, des jeunes et des populations pauvres et vulnérables aux politiques d'adaptation et à leurs mises en œuvre ;
- développer une gestion adaptative et une formation à tous les niveaux.

Mais plusieurs facteurs freinent la coordination des initiatives d'adaptation. Les cadres institutionnels, nationaux et locaux actuels ne permettent pas une coordination efficace des initiatives d'adaptation mises en place. Au premier rang, figure l'insuffisance des connaissances sur les impacts locaux et les incertitudes entourant les projections climatiques. Les décideurs les perçoivent comme des freins à l'action.

¹ La compilation des CPDN/INDC (contributions prévues déterminées au niveau national/ Intended Nationally Determined Contributions) reçues - et dont certaines sont très volontaristes, voire peu crédibles - par le secrétariat de la CCNUCC conduit à une trajectoire de + 3°C et non de +2°C et encore moins à +1,5 °C

² Une meilleure gestion des terres dans le monde pourrait non seulement réduire les émissions de CO2 des activités agricoles, d'élevage, de la déforestation (environ ¼ des émissions de GES mondiales) mais aussi capturer d'ici 2030 entre 7 et 10 millions teCO2/an, soit environ la moitié des émissions que nous devrions éviter dans les prochaines décennies pour atteindre la cible de +2°C (selon étude de la CCNUCC). Cf. . Également « l'Initiative 0, 4 % » du Ministère français de l'agriculture en faveur des sols et d'une agriculture intelligente capable de séquestrer du carbone excédentaire et atteindre la cible de +2°C

Le défi qui se pose aux acteurs institutionnels est donc non seulement de s'adapter à certains changements, mais aussi de s'adapter dans le même temps aux incertitudes liées à ces changements, en veillant à limiter les choix irréversibles.

DE plus, des progrès significatifs doivent encore être faits sur les méthodologies d'évaluation des politiques et des projets/programmes s'affirmant comme de l'adaptation. Cela est bien souligné dans l'Accord, des contributions intellectuelles sont attendues du Comité d'adaptation et du groupe d'experts des PMA.

3. Pertes et préjudices (*loss and damage*)

La question des pertes et préjudices a été évoquée pour la première fois à la COP 13 à Bali en 2007 (cf. Plan d'action de Bali et engagements des parties sur des stratégies de réduction des catastrophes et les moyens de faire face aux sinistres et dommages liés aux incidences des changements climatiques dans les PED particulièrement exposés aux effets néfastes de ces changements), puis à la COP 16 à Cancun (cf. Cadre pour l'adaptation de Cancun), à la COP 18 à Doha (cf. Passerelle climat de Doha), à la COP 19 à Varsovie (cf. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques).

Ce sujet est très sensible pour les pays les plus menacés par le dérèglement climatique. La plus part estiment qu'il dépasse les questions liées à l'adaptation – alors que la plus part des pays développés considèrent que les pertes et préjudices sont intégrés dans le thème de l'adaptation -, avec des impacts impossibles à prévenir, et qu'il constitue un « pilier » à part entière.

L'Accord reconnaît la nécessité d'éviter et de réduire au minimum les pertes et préjudices associés aux effets négatifs du changement climatique, incluant les événements météorologiques extrêmes [inondations, cyclones...] et les événements à évolution lente et quasiment irréversibles [montée des eaux, désertification, question des déplacés climatiques...].

Cependant, de façon générale il mentionne que les parties « *devraient renforcer la compréhension, l'action et le soutien* » sur cette question. Mais il exclut toute « responsabilité ou compensation » des pays du Nord pour les préjudices subis par les pays en développement.

Aussi, ne figure pas dans le paragraphe de compromis le mot de « *compensation* », Américains et Européens ne souhaitant pas ouvrir la voie à de possibles actions en justice.

Dans le cadre de cette question des pertes et préjudices, il convient de citer l'initiative de l'assurance contre le risque climatique désignée « InsuResilience » et annoncée au Sommet du G7 à Elmau en 2015 : elle vise à améliorer la résilience aux stress climatiques des populations pauvres et vulnérables. Un objectif de 500 millions de personnes couvertes en 2020 dans les PED a été fixé, contre actuellement 100 millions de personnes couvertes par une assurance contre le risque climatique. Même si ce nombre de personnes peut paraître

modeste par rapport aux populations des PED touchées par les risques climatiques –qui restent encore flous dans leur définition et leur quantification ³- cette initiative est à suivre...

A noter également que selon le CRD (EM DAT (*Emergency event database* -Etude au 27.02.2015) l'évaluation des coûts économiques des pertes liées à des désastres d'origine climatique, météorologique et hydrologique dans le monde a progressé de 25 milliards de US\$/an depuis 1980 à 150 milliards de US\$/ an en 2014. Ces coûts ne sont qu'une partie des coûts globaux liés aux événements climatiques car ils n'incluent pas les impacts hors marché comme les pertes des écosystèmes ou les effets à long terme sur la santé.

Enfin, dans tous les cas pour les assureurs ou réassureurs, les législations sur l'assurance doivent être révisées pour sortir de la solidarité une part des risques nouveaux liés au changement climatique. Bénéficier de la solidarité collective donne aussi des devoirs dont celui de prendre les décisions raisonnables de mise en sécurité personnelle pour ne pas faire courir de risque financier démesuré à la collectivité.

4. Prix du carbone et mécanisme de développement propre

***"Aucune négociation sur le climat ne peut ignorer la question du prix du carbone",
Président François Hollande.***

L'Accord de Paris entérine l'importance de donner un prix au carbone pour lutter contre le réchauffement climatique. Il *"reconnait le rôle important des incitations à réduire les émissions des activités (économiques) incluant des outils comme des politiques publiques et le prix du carbone"*.

Mettre un prix sur le carbone, permet de favoriser les investissements dans les technologies les moins polluantes, en faisant payer aux entreprises leurs émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs pays, régions ou villes (Californie, Québec, etc.) ont déjà mis en place ce type de mécanisme via des taxes, des marchés d'échanges de quotas d'émissions, comme dans l'Union européenne, ou des réglementations sur les normes d'émissions de GES.

Mais, *l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a montré dans un récent rapport que la plupart des pays n'ont pas donné aux émissions de carbone un prix suffisant pour refléter leurs impacts négatifs sur le climat.*

Le prix du carbone est aussi une manière d'assurer une concurrence équitable au niveau mondial entre toutes les entreprises, qui auraient alors les mêmes contraintes.

La détermination d'un prix du carbone au niveau mondial ne relevait pas du mandat de négociations de la COP21, bien que des acteurs économiques, des responsables politiques et des ONG aient milité pour qu'elle figure dans le texte de l'Accord.

Dans plus de la moitié des CPDN les parties prévoient d'utiliser ou envisagent l'utilisation des instruments fondés sur le marché dans le cadre de dispositifs internationaux, régionaux ou nationaux, y compris le mécanisme de développement propre (MDP).

³ Cf. Travaux sur le coût humain des désastres liés au climat sur la période 1995 – 2015 par le "Center for Research on the Epidemiology of Disasters" (CRED) et le "United Nations Office for Disaster Risk Reduction" (UNISDR)

Il est toutefois important de noter que le MDP en tant que tel apparaît aujourd'hui « moribond », au sens où la demande en crédits n'est plus là. « *Aujourd'hui, aucune juridiction ne veut de ces crédits pourtant estampillés UNFCCC* » selon B. Leguet (*Institute for Climate Economics*).

Il existe néanmoins des poches de demandes, émanant notamment des marchés volontaires, pour des projets à haute qualité environnementale ou sociale. Ces demandes sont faibles, mais elles existent, et parfois à des prix significatifs (un acteur qui assure sa compensation volontaire ne veut pas forcément payer « pas cher »).

Le MDP pourrait être utile sur deux fronts :

- permettre, tel quel, de contribuer au développement des PMA, à condition d'être recentré sur eux, et constituer une contribution aux 100 milliards de US\$/an,
- permettre de standardiser dans les pays en développement la levée de dette « projet » verte (obligations vertes), en utilisant tout le processus de MRV du MDP (méthodologies, auditeurs) et en l'appliquant à des obligations « climatiques ». Ce serait du recyclage d'éléments déjà développés pour le mécanisme de développement propre.

5. Coûts et financements de l'adaptation dans les pays en développement

L'économiste Nicholas Stern déclarait en 2006 que ***les impacts du changement climatique coûteraient entre 5 et 20% du PIB mondial si rien n'est fait, contre 1 à 2% pour son atténuation***

Initialement estimés par le GIEC AR5 les coûts globaux de l'adaptation pour les pays en développement varient entre 70 et 100 milliards US\$ par an pour la période 2010 à 2050, chiffres probablement sous-estimés : ils dépendent des scénarios de réchauffement retenus, des capacités d'estimation des choix de développement, des coûts de transactions et de gouvernance...

L'étude qui a fait référence est celle du PNUE en 2015 « Le système financier dont nous avons besoin – Alignement du système financier sur le développement durable ». Elle a été complétée par la récente étude d'octobre 2015 du PNUE sur l'adaptation « The Adaptation Finance Gap – with insights from the INDCs - ».

Certains PED et ONG ont remis en cause la robustesse de ces chiffres. Ils contestent aussi la transparence des données d'évaluation des financements supposés acquis à ce jour – plus de 10 milliards US\$ dans le cadre des 100 milliards US\$ promis à la COP 15 de Copenhague -.

L'analyse faite par le PNUE des 119 CPDN/INDC produites au 1^{er} octobre 2015⁴ montre que 97, soit 82 % d'entre elles, ont une composante explicite d'adaptation et que les secteurs priorités concernent par ordre décroissant (les CPDN concernent plusieurs secteurs) :

- Agriculture (91 %)
- Eau (88 %)
- Santé (72 %)
- Zones côtières (61 %)

⁴ Au 25 novembre il a été reçu 149 soumissions représentant 177 parties

- Suivis par les secteurs : Forêts, Ecosystèmes et environnement, Infrastructures, Tourisme.

Basé sur l'analyse des CPDN produites, le PNUE considère que les coûts de l'adaptation seraient de l'ordre de 140 à 300 milliards US\$/an vers 2030, et de l'ordre de 280 à 500 milliards US\$ vers 2050.

Pour mémoire, le financement public de l'adaptation a été en 2014 de 25 milliards US\$.

On voit donc que de nouvelles sources de financements seront nécessaires pour combler ces écarts. Compte tenu des montants importants en jeu et du décalage avec les ressources financières probables, on peut en déduire que le renforcement des actions d'atténuation est essentiel pour limiter les coûts de l'adaptation.

Pour l'Afrique, selon le Rapport 2015 du PNUE, les coûts d'adaptation liés du changement climatique sont estimés entre 7 et 15 milliards US\$ par an.

L'architecture du financement climatique mondial est complexe. S'agissant seulement des fonds publics, on peut distinguer les catégories suivantes où il est difficile de distinguer ce qui relève de l'adaptation et de l'atténuation:

- a) Les fonds déboursés via des canaux multilatéraux :

le Fonds pour l'Environnement Mondial (FME/GEF) (chiffres non trouvé),

le Fonds PMA⁵/LDCF et le Fonds SCC (depuis 2002, ils ont approuvé respectivement 795 (hors reconstitution du 30 novembre 2015 avec + 248 millions US\$) et 278 millions de US\$),

le Fonds d'adaptation FA/AF (depuis 2009 date d'opérationnalisation de ce fonds, ont été approuvés 331 millions US\$),

le *Pilot Program for Climate Resilience* qui fait partie des *CIF (Climate Investment Funds)*,

le Fonds vert pour le climat (FVC/GCF) (a rassemblé plus de 10 milliards US\$),

L'Initiative internationale sur la forêt et le climat (305 millions US\$).

La Banque mondiale dont le Fonds d'investissements pour le climat (FIC 7,53 milliards US\$) qui abrite le Fonds pour les technologies propres - FTP) et le Fonds stratégique pour le climat lequel rassemble le Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (PPCR 1,13 milliard US\$, le Programme pour l'investissement pour la forêt (FIP 0,6 milliard US\$), et le Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à faible revenu (SREP 0,5 milliard US\$), le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF).

Les banques multilatérales de développement : BAfD avec le Fonds forestier pour le Bassin du Congo (FFBC), et avec le Fonds mondial pour les Changements climatiques en Afrique (ACCF), la BEI avec le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF).

Le FIDA, le PNUD le PNUE, la FAO gèrent également des financements.

S'y ajoutent les contributions de l'Union européenne⁶ en faveur des pays en développement qui en 2014 s'élevaient à 14,5 milliards d'euros (16 % pour les mesures d'adaptation, 63 % pour l'atténuation et 21 % pour les mesures transversales).

⁵ En début de COP21, ce fonds LDCF a fait l'objet d'une reconstitution financière avec annonces publiques à hauteur de (environ) 248 millions US\$, dont 25 millions € de la France (annonce du ministre M.Sapin **MINEFI**), en sus de l'Allemagne, du Canada, de l'Italie, de l'Irlande, des pays scandinaves, du Royaume Uni, des USA.

⁶ A noter l'initiative phare de l'UE en 2013 : Alliance mondiale contre le réchauffement climatique + (AMCC+) portée sur le renforcement de la résilience et l'adaptation en faveur des PED et des PMA en particulier.

b) Les fonds déboursés via des canaux bilatéraux (Allemagne, France⁷, Japon, Royaume Uni, Pays Scandinaves, Suisse, USA, Canada, etc...en sus de la contribution de ces pays aux canaux multilatéraux).

Une grande partie des financements publics pour le climat est bilatérale et administrée par les agences de développement existantes. Cependant, la cohérence dans la comptabilisation de certains financements bilatéraux n'est pas clairement établie : il n'existe pas de modalités de communication et de système de vérification indépendante.

On rappelle ici deux initiatives dans le contexte de la COP21 – auxquelles nous avons participé -, par des institutions financières et avec le secteur privé, qui ont visé à rendre plus transparents et cohérents dans leur définition les financements auto déclarés climat en référence aux marqueurs de Rio. Elles ont contribué à l'élaboration de méthodes et d'outils de MRV (*monitoring, reporting, verification*) reconnus et de standards au niveau mondial (vraisemblablement acquis pour l'atténuation mais beaucoup moins pour l'adaptation) : le *Climate Finance Forum. Sharing Solutions in Developing Countries* à Paris le 30 mars 2015, organisé par l'*International Development Finance Club (IDFC)* et l'AFD avec l'appui de *World Resources Institute* à Bercy et le *Climate Finance Day – How to shift to the trillions ?* organisé par la BEI et la CDC à l'UNESCO, le 22 mai 2015.

c) Enfin les fonds climatiques régionaux et nationaux dans les pays bénéficiaires ; Fonds pour l'Amazonie, Fonds climatique au Brésil, Afrique du sud, Bénin, Mali, Cambodge, etc.

Selon l'OCDE (2015) en 2014 62 milliards US\$ de sources publiques et privées venant des pays développés ont été dirigés vers les PED et le CAD a signalé en 2014 un total de 26 milliards US\$ déclarés par les bilatéraux en APD liés au climat

Remarques sur le Fonds d'Adaptation (FA)

Durant la COP21 plusieurs événements parallèles ont été organisés par le secrétariat du FA :

- présentation par les *National Implementation Entity* – NIE de leurs projets et de l'accès direct aux ressources du FA,
- dialogue avec les bailleurs de fonds,
- dialogue avec les pays africains francophones,
- ...

Ces événements ont été l'occasion de communiquer sur les spécificités du FA. Le rapport d'évaluation indépendant externe du FA de 2015 a souligné la forte gouvernance du FA (avec une majorité de pays en développement au Conseil bien qu'il n'y ait eu jamais de vote) et les apports positifs des ONG.

Cette gouvernance est transparente : tous les Conseils du FA sont accessibles en direct sur Internet et l'IIATI (Initiative internationale pour la transparence de l'aide) a classé le FA en premier parmi les fonds climat pour sa transparence.

⁷ En 2014, financements climat du groupe de l'AFD (prêts et subventions) à hauteur de 2,9 milliards € dont 413 millions € pour l'adaptation selon marqueurs de Rio, et du FFEM (100% subventions) de 10 millions €

La « niche » du FA est celle des projets/programmes concrets de 10 millions et moins, replicables ; ceux-ci sont basés sur des données et des procédures d'instruction rigoureuses (cf. les conclusions de l'étude 2015 sur le « *Climate change adaptation reasoning* » pratiqué au FA – www.adaptation-fund.org).

C'est aussi une structure apprenante qui s'efforce de promouvoir des actions innovantes et le renforcement de capacité des pays bénéficiaires.

Le FA est ciblé vers les populations les plus vulnérables et il est pionnier dans l'accès direct de ses ressources par des entités de mise en œuvre locales accréditées (sans passer par des agences multilatérales), ce qui permet de promouvoir des compétences locales.

Sur le plan des ressources financières, le FA a besoin de 80 à 90 millions US\$ par an pour atteindre les objectifs fixés en 2014/15. Depuis 2010, date d'opérationnalisation du FA, le montant des activités qui ont bénéficié de ses ressources est de 331 millions US\$, répartis dans 54 pays représentant 3,5 millions de bénéficiaires directs mais le FA pourrait faire beaucoup plus encore.

Ses ressources financières proviennent des 2% perçus sur la monétisation des crédits carbone du MDP (CER), soit 195,75 millions US\$ -mais ces revenus sont devenus très faibles depuis 2 ans - et de donateurs - Allemagne (171,62 millions US\$)⁸, Suède (59,38 millions US\$), Espagne (57,06), Royaume Uni (15,91), Suisse (14,20), Finlande (6,87), France (5,62), Belgique (5,12), Norvège (2,53)...- , soit un total de contributions de 539,12 millions US\$ au 29.12.2015.

L'Accord de Paris « recognizes that the Adaptation Fund may serve the Agreement, subject to relevant decisions by the CoP serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol and the CoP serving as the meeting of the Parties to the Paris Agreement ».

Sur ces bases, les prochains Conseils du FA, sous la présidence allemande, devraient clarifier la stratégie du FA vis à vis du Fonds vert (GCF) - synergies, relations institutionnelles et opérationnelles...-, d'autant que certains bailleurs contribuent aux deux fonds, voire aussi à d'autres fonds multilatéraux de l'adaptation.

⁸ Cette contribution importante au FA, comme au FPMA ou au Fonds climat vert, est cohérente avec la stratégie allemande sur le climat :

le secrétariat de la CCNUCC est à Bonn, la localisation juridique du Fonds d'adaptation est à Bonn ;

grande production intellectuelle des think tanks allemands sur les questions climatiques /environnementales (fondation Heinrich Böll pour le FA...);

mobilisation forte des ONG : Germanwatch est la tête de pont d'ONG du Nord et du Sud dans l'adaptation, elle produit des notes conceptuelles utiles au FA et au fil des années elle s'est imposée dans les réunions du Conseil du FA ; nombre d'observateurs à ce Conseil sont des universitaires allemands et les représentants de la GIZ y font des interventions régulièrement.

Les allemands considèrent l'adaptation et l'atténuation porteuses d'investissements importants ; l'adaptation est potentiellement génératrice de projets de développement même si les limites sont floues avec l'atténuation.

6. Eau (douce) et adaptation⁹

L'Eau (douce)

"La différence entre un jardin et un désert, ce n'est pas l'eau, c'est l'homme."

Proverbe Touareg.

L'année 2015 a été celle de décisions stratégiques au niveau mondial - l'Accord de Paris sur le climat, les Objectifs du Développement Durable, l'Agenda d'Addis Abeba sur le financement du développement, le cadre de Shendai de réduction des risques de catastrophes ...- mettant en évidence les liens étroits entre eau et changement climatique, en particulier:

- le droit à l'eau et à l'assainissement approuvé par les Nations Unies en 2010 est inclus dans les droits humains cités dans l'Accord de Paris;
- à l'Agenda post 2015, l'eau fait l'objet de l'objectif spécifique n° 6 (eau pure et hygiène) et est implicite dans l'objectif n° 15 (écosystèmes et zones humides) ;
- l'eau, au même niveau que l'agriculture, est présente dans la très grande majorité des volets adaptation des CPDN.

Les impacts du changement climatique dans le secteur sont maintenant établis¹⁰ - de nombreuses communications en 2015 ont été faites dans le contexte de la COP21 - et peuvent varier d'une géographie à une autre : diminution des précipitations et des débits de rivières, augmentation des épisodes à forte intensité pluviométrique et des inondations, augmentation du niveau de la mer, augmentation de la température des océans, des cours d'eau et fonte des glaciers.

De même pour les risques : manque d'eau et sécheresse, excès d'eau, qualité de l'eau dégradée, diminution de la résilience des écosystèmes d'eau douce.

Ces constats conduisent à des recommandations « universelles » dans le secteur de l'eau : développement des connaissances et des capacités, renforcement des cadres institutionnels, implication des tous les acteurs (à tous les stades des actions correctives, préventives et de développement), et attention à la maladaptation pour ne pas transférer la vulnérabilité sur d'autres systèmes ou sur une autre période et enfin éviter tout « greenwashing ».

Un gros effort a été fait par les représentants publics, privés et associatifs, notamment par le Partenariat français pour l'Eau (PFE) avec le MEDDE (cf. Journée du 2 décembre au Bourget) et par l'Académie de l'Eau (cf. § ci-dessous) pour expliquer l'importance de l'eau dans le développement, sa transversalité intersectorielle, ses dimensions socio-culturelles, et donner plus de visibilité à l'eau et à ses liens avec le climat, particulièrement avec l'adaptation.

De plus, la COP 21 a été l'occasion de mettre en exergue le rôle cardinal des bassins versants dans la gestion des ressources en eau : un « Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des

⁹ Ce compte rendu est limité à la question de l'eau douce ; pour des raisons de temps nous n'avons pas approfondi d'autres aspects importants que sont les relations entre climat et santé agriculture et sécurité alimentaire, villes et territoires, forêts, océans, biodiversité et écosystèmes, énergie, infrastructures...

¹⁰ Cf. Eude du PFE et de l'AFD 2015 « S'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau : typologie et recommandations »

aquifères » a été signé par plus de 300 organismes et acteurs publics, privés, collectivités, ONG, dont l'Académie de l'Eau. Ce pacte est porté par le RIOB (réseau international des organismes de bassins) dont le secrétariat est assuré par l'OIEau.¹¹

7. Remarques et réflexions complémentaires

L'égalité des genres

Le constat est connu. Les femmes et les jeunes filles sont affectées de manière particulière par le changement climatique tout spécialement dans les pays en développement compte tenu de leurs rôles spécifiques pour des activités impactées par le réchauffement climatique (non obstat leur responsabilité dans l'éducation des enfants dans de nombreuses sociétés) : l'agriculture (discrimination pour l'accès au foncier ou au crédit...), l'alimentation, la collecte du bois, l'eau potable et l'assainissement, les transports individuels... Elles sont en première ligne dans les stratégies d'adaptation et de résilience.

Sur la base du « marqueur genre » du CAD, l'OCDE a évalué en 2013 que l'aide bilatérale des membres du CAD en faveur de la lutte contre le changement climatique intégrait seulement l'égalité homme-femme pour 29% des projets ces dernières années, bien que l'aide à l'adaptation l'intègre mieux (49%) que l'aide à l'atténuation (19%). De plus, l'aide intègre mieux cette égalité dans les projets d'agriculture et d'eau et peu dans les secteurs des infrastructures comme les transports (12%) et l'énergie (11%).

L'importance de l'égalité homme-femme dans les domaines liés au changement climatique, a déjà été évoquée à la COP7, renforcée à la COP 16 , puis à la COP17 qui appelle à améliorer la participation des femmes dans les négociations et leur égale représentation dans les organes établis de la CCNUCC et le protocole de Kyoto, puis à la COP20 avec le programme de travail de Lima sur le genre qui invite les parties à accentuer leurs efforts afin d'améliorer la participation des femmes ...à promouvoir les questions relatives au genre dans la définition et la mise en œuvre des politiques relatives au climat.

La COP21 confirme ces orientations. Les attendus de l'Accord de Paris insistent sur le respect de l'égalité des genres – qui est le 5^{ème} ODD - et l'empowerment des femmes
Les fonds climat multi et bilatéraux sont désormais vigilants sur ce critère d'égalité et les progrès devront être constatés à l'avenir.

¹¹ Ce pacte incite à la mise en place de différentes mesures pour permettre l'adaptation au changement climatique dans les bassins versants locaux, nationaux ou transfrontaliers. Il propose d'évaluer à cette échelle les impacts du changement climatique et d'identifier les vulnérabilités pour ensuite élaborer des stratégies d'adaptation ainsi que des plans de gestion de bassin. Il préconise d'utiliser de manière plus économe et durable les ressources en eau et d'améliorer les services rendus par les écosystèmes par la protection et la restauration des zones humides et des côtes ou par la reforestation.

Il invite également à approfondir les connaissances (MRV) et à renforcer la gouvernance et l'implication des différents gestionnaires des bassins versants : l'Etat, les municipalités, les administrations locales, les entreprises, la société civile, etc.

Climat et Démographie

L'enjeu démographique n'a pas été évoqué en tant que tel dans les négociations climat ou dans les événements parallèles de la COP.

Pourtant il est sous-jacent à toutes les approches de développement économique, environnemental et social. La pression sur les milieux et sur les ressources naturelles et renouvelables ou non est fonction de la démographie bien que cette question complexe se pose différemment selon les pays, les géographies, les cultures et le temps.

L'enjeu démographique apparaît dans les thématiques de la santé, des migrations intra ou inter pays, du vieillissement de certaines populations, de l'emploi des jeunes diplômés ou non, de l'indice de développement humain, de la vulnérabilité des populations, de l'indicateur d'émission de tonne-CO2 par habitant...

Nombre de recherches considèrent que la transition démographique dans les PED est corrélée au développement (économique) et donc que c'est ce dernier qui est le moteur principal de l'évolution démographique. Ceci repose sur l'analyse de certains pays et de certaines des périodes historiques et il n'est démontré pas que cela est généralisable.

Les stratégies de développement de la santé, de l'éducation et de la formation de plusieurs agences bilatérales, dont l'AFD, dans les PED évoquent parfois le planning familial de manière assez discrète par respect des cultures dans les pays en développement.

Il semble donc que la démographie soit un sujet « orphelin » ou limité à certains aspects et très peu mis en perspective par rapport au climat. En 2015, le « Sommet des Consciences pour le Climat » initié par Nicolas Hulot, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète, ou l'encyclique du pape François « Laudato si », sous-titre « sur la sauvegarde de la maison commune », ne traitent pas de la maîtrise de la démographie.

Aussi, à l'heure où de nombreux responsables cherchent à changer de paradigme de développement, à faire « autrement », à comprendre et agir de manière différenciée et responsable, nous suggérons d'engager à tous les niveaux possibles (public, privé, associatif) des recherches relevant notamment de sciences humaines et sociales, intégrant la problématique démographique dans l'analyse des causes et des impacts des changements climatiques, associant des scientifiques, des représentants des religions et de la libre pensée, du Nord et du Sud, et à croiser ces réflexions avec les travaux du GIEC.

"La fonction principale de la science n'est pas d'ouvrir une porte sur la sagesse infinie, mais de fixer une limite à l'erreur infinie" B.Brecht

Francophonie

« La langue anglaise est un fusil à plombs : le tir est dispersé. La langue française est un fusil qui tire à balle, de façon précise ». Archiduc Otto de Habsbourg-Lorraine

L'Organisation internationale de la francophonie et l'institut de la francophonie pour le développement durable pour la COP 21 ont produit d'excellents documents pour décrypter

les enjeux de la COP21, disponibles sur Internet www.ifdd.org. Ces documents également traduits en anglais et en espagnol sont très appréciés.

La journée du samedi 28 novembre 2015 organisée par l'OIF (avenue Bosquets Paris 7^{ème}) a été très utile pour les négociateurs et la société civile des pays francophones présents à Paris pour la COP21. Le **MAEDI** a apporté un soutien à cette journée, comme à de nombreux événements pendant la COP.

Un événement parallèle sur les activités du Fonds d'Adaptation, notamment en faveur des pays francophones a été organisé par le Fonds d'Adaptation le 4 décembre au Pavillon de l'OIF dans la zone bleue, auquel nous avons participé.

Ce soutien explicite permanent est nécessaire si on souhaite que les pays francophones en développement, souvent PMA, s'affirment mieux dans les discussions, négociations et décisions internationales sur le climat et plus généralement sur les sujets environnementaux et de développement.

La COP 22 en 2016 se tiendra à nouveau dans un pays francophone, le Maroc et ce dernier a déjà souligné au plus haut niveau l'importance des questions de l'adaptation et de l'eau pour la mise en œuvre de l'Accord acquis à la COP21.

Mobilisation de l'Académie de l'Eau

L'Académie de l'Eau, centre de réflexion prospectif, interdisciplinaire et international, soucieux de construire les liens intergénérationnels sur le thème de l'eau – créée en 1996 par J. Dausset, prix Nobel de Médecine - dont la devise est « *L'eau est le miroir de notre avenir* » *Gaston Bachelard*, a organisé ou participé activement à plusieurs événements parallèles au Bourget au Sénat, à l'UNESCO, au Gand Palais, à la Maison de l'Industrie sur les thèmes de l'eau et le climat et tout particulièrement l'adaptation :

- Hydro diplomatie et changement climatique pour la paix au Moyen-Orient
- Eau, mégapoles et changements globaux
- Faire face aux grandes sécheresses dues au changement climatique
- Eau et océans : éviter les scénarios catastrophe à l'heure de la COP21
- Inondations urbaines
- Changement climatique et droits de l'Homme - Focus sur la vie urbaine, les Droits de l'Homme et l'adaptation au changement climatique
- Aspects socio-culturels et spirituels de la gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique
- L'eau, nouvelle guerre économique de l'Afrique
- ...

Le programmes, les communications et conclusions sont disponibles sur le site Internet www.academie-eau.org

Annexe

Rappels de quelques définitions et notions relatives à l'adaptation/ rapport du GIEC 2014 (*Assessment Report 5*)

Adaptation

Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences.

Résilience

Capacité des systèmes sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, tendances ou perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation

La résilience est liée à la question de l'acceptabilité par la population qui souhaite avoir des services sans discontinuité mais à un coût acceptable.

« Etre résilient, c'est être le roseau de la fable et non le chêne ».

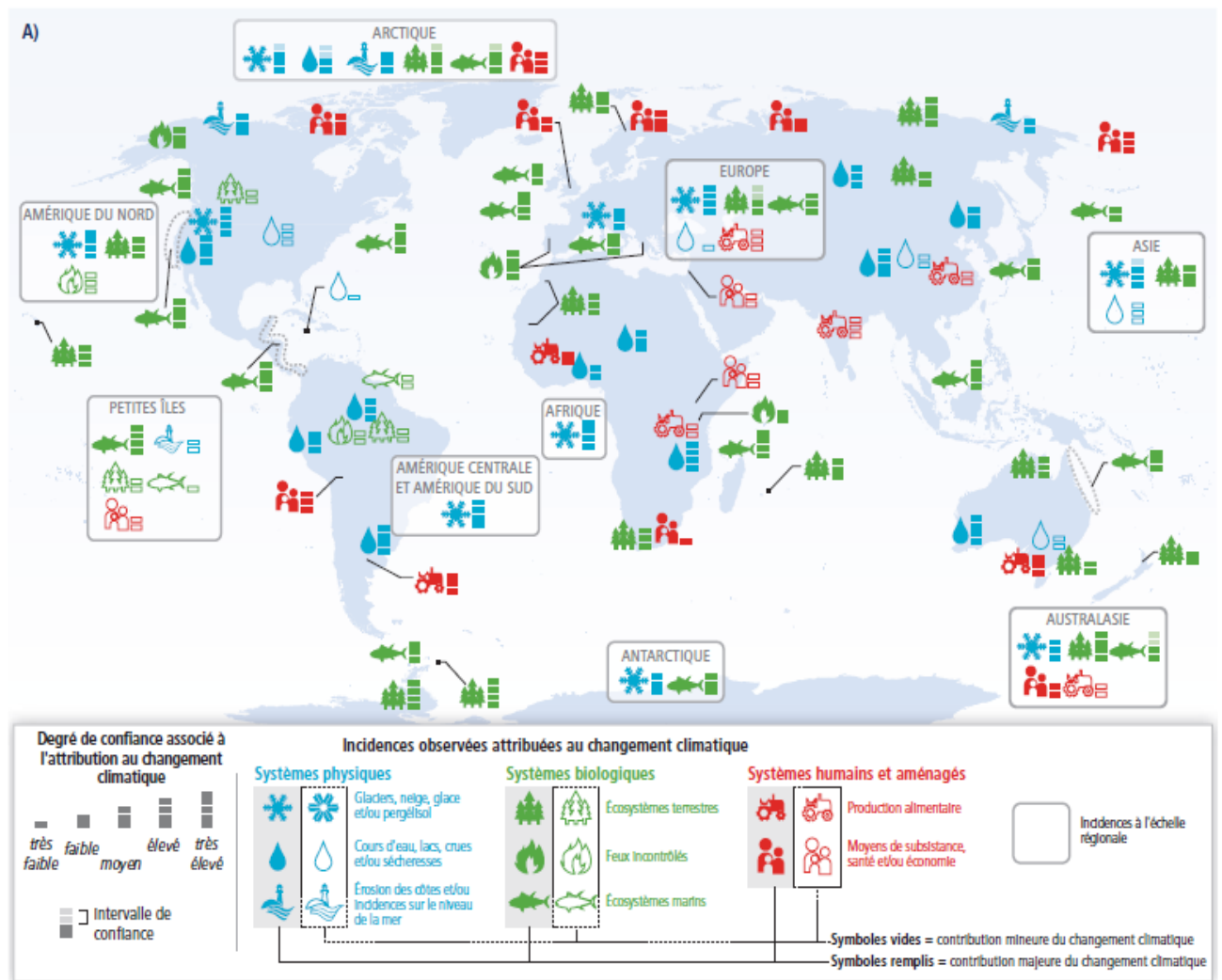
Principes d'une adaptation efficace selon le GIEC AR5

L'adaptation varie selon le lieu et le contexte. Il n'existe pas d'approche universelle capable de réduire les risques dans l'ensemble des cas de figure.

La planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation peuvent être renforcées par des actions entreprises à tous les niveaux, des individus aux pouvoirs publics :

les administrations locales et le secteur privé sont considérés de plus en plus comme des intervenants essentiels dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation au niveau des collectivités, des ménages et de la société civile et dans la gestion des informations relatives aux risques et dans la mise en œuvre du financement.

La planification et la mise en œuvre des mesures d'adaptation à tous les niveaux de gouvernance sont conditionnées par les valeurs et les objectifs de la société concernée et par sa perception des risques. La reconnaissance de la diversité des intérêts en jeu, des circonstances, des contextes socioculturels et des attentes peut être utile au processus de prise de décisions.



Carte extraite du AR5.2014

Liste des secteurs à risques identifiés par le GIEC AR5 relevant de l'adaptation

Ressources en eau douce
 Ecosystèmes terrestres et écosystèmes d'eau douce
 Systèmes marins et zones de faible altitude
 Sécurité alimentaire et systèmes de production alimentaires
 Zones urbaines
 Zones rurales
 Secteurs économiques et services principaux
 Santé humaine
 Sécurité humaine